

ATTESTATION

Pack Fastt® PLUS

La sécurité 100 % bailleur



Vos loyers garantis en louant votre logement à :

Candidat certifié n° Fastt :

Le Fastt atteste qu'en date du _____ ,

- A réalisé **heures** de missions d'intérim sur les 12 derniers mois et est toujours en mission.

- Grâce à son statut professionnel, vous fait bénéficier, en tant que bailleur, des avantages du **Pack Fastt® PLUS** (décrits au verso de ce document).

Le contrat d'assurance Pack Fastt® PLUS, **entièrement gratuit pendant 3 ans**, a été négocié par le Fastt et le courtier spécialisé dans la couverture des risques locatifs, Brun et JCD. Les garanties et règles de gestion apportées au bailleur sont conformes au cahier des charges de la Garantie des Risques Locatifs (GRL®) approuvé par décret N° 2009-1621 du 23 décembre 2009. Le pack Fastt PLUS permet d'être couvert pour un loyer pouvant aller jusqu'à 50% des ressources du locataire, dans la limite de 2000€ mensuel (plafond maximal autorisé par la GRL®).

Pour en bénéficier, c'est simple et rapide :

- 1** Le candidat certifié doit **vous présenter un justificatif de mission d'intérim** (contrat de mission ou bulletin de salaire) lors de la signature du bail.
- 2** Il vous remet les **justificatifs de ressources des 3 derniers mois** (bulletins de salaires, Assedic, pension, rente, allocations familiales) et éventuellement celles de son conjoint ou colocataire signataire du bail.
- 3** Vous **complétez cette attestation** et retournez le tout à l'adresse suivante :
Fastt - Service Logement
4, rue de la gare
92300 Lavallois-Perret
- 4** Le Fastt prend en charge la vérification ainsi que la conservation des pièces justificatives.
- 5** Le Fastt **vous adresse le bulletin d'adhésion** au Pack Fastt® PLUS dans les 48h, que vous retournez, sous 8 jours, à l'assureur avec la copie du bail.

BIEN À LOUER

Adresse du bien :

Code Postal : Ville :

Montant du loyer mensuel hors charges :€ Charges mensuelles :€

Date d'effet du bail : Bail meublé : oui / non (*rayez la mention inutile*)

Le bien est-il géré par un professionnel de l'immobilier (administrateur de biens ou agence immobilière) ? : oui / non

CONTACT CONCERNANT CE BIEN (Propriétaire ou Professionnel de l'immobilier)

M. Mme Mlle

Nom, Prénom ou Raison Sociale :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. : E-mail :

Cette attestation, valable pour une durée de 3 mois à compter du _____ , peut être mise à jour à tout moment par l'intérimaire.
La mise en place de l'assurance est réalisée après retour des documents contractuels au cabinet Brun et JCD, courtier spécialisé sélectionné par le Fastt, ORIAS n°07 008 884.

L'intérim et le statut de salarié Intérimaire

La diversité des métiers de l'intérim

Etre intérimaire, c'est avoir l'assurance d'occuper un emploi en rapport avec son métier. De la secrétaire à l'ingénieur spécialisé en développements informatiques, en passant par le soudeur ou encore le chauffeur poids lourds, une large palette de métiers sont offerts dans le cadre de l'intérim.

Les agences d'emploi

Les 6 500 agences d'emploi présentes en France transforment en emploi toute opportunité professionnelle. Proches des bassins d'emplois et des entreprises qui les animent, les agences de travail temporaire proposent chaque année à 2 millions de personnes, 13,5 millions de missions, qui mises bout à bout représentent l'équivalent temps plein de 450 000 salariés.

La sécurité et la réactivité

Il est possible qu'il puisse y avoir un temps plus ou moins long entre deux missions. Dans ce cas les salariés intérimaires perçoivent comme les autres salariés des indemnités Assedic. Un intérimaire est plus habitué au changement qu'un salarié en CDI qui perd son emploi du jour au lendemain.

La stabilité

La plupart des salariés intérimaires sont des gens stables. Même s'ils changent d'entreprise régulièrement, ils restent le plus souvent sur le même secteur géographique. Et de toute façon le Fastt apporte une garantie d'indemnisation de loyers en cas de départ de votre locataire.

Pack Fastt® PLUS Une solution pour assurer vos loyers, complète et gratuite pendant 3 ans

Une couverture jusqu'au départ du locataire sans franchise et sans délai de carence.

- Une assurance impayée de loyer qui couvre les loyers et aussi les charges sans limite de durée jusqu'à 70 000 € (frais de recouvrement compris).
- Une assurance dégradations immobilières jusqu'à 7 700 € pour couvrir les travaux de remise en état du fait des détériorations causées par le locataire.

Des avantages spécialement négociés par le Fastt pour les bailleurs.

- Une assistance juridique étendue pour tous les litiges locatifs avec une prise en charge des frais contentieux jusqu'à 10 000 € par litige et par an.
- Une garantie « Vacances Locative » vous indemnise, pendant 4 mois en cas de départ de votre locataire. Cette garantie, sans franchise, vous est offerte gratuitement par le Fastt.

Une solution avantageuse et gratuite pendant 3 ans.

- Aucun frais de dossier et aucune prime à payer les 3 premières années du bail
- Un service gratuit de recherche de candidats locataires garantis pour vous aider à trouver un nouveau locataire éligible au Pack Fastt® PLUS.

**Des conseillers à votre disposition
pour répondre à toutes vos questions et vous aider dans vos démarches**



La GRL® est un dispositif conçu par Action Logement et l'Etat.
La marque GRL® est une marque déposée par l'APAGL